



Délibération du conseil d'administration n° 2018/11/064

Vu le code de l'éducation et notamment ses articles L712-1, L712-2 et L712-3,

Vu le décret 2015-663 du 10 juin 2015 portant approbation des statuts de la COMUE Université Fédérale Toulouse Midi-Pyrénées et son règlement intérieur modifié le 23 février 2018, et notamment son article 34,

Vu l'avis du Conseil des membres du 9 novembre 2018 adopté à l'unanimité,

Vu la convocation au Conseil d'Administration qui a été adressée 10 jours avant la séance, conformément à l'article R33 du règlement intérieur de l'Université Fédérale Toulouse Midi-Pyrénées,

Considérant que 62 membres étaient présents ou représentés sur les 75 qui composent actuellement le conseil : le quorum étant atteint,

Le Conseil d'Administration dans sa séance du 30 novembre 2018

Après en avoir délibéré et considérant les résultats du vote, à savoir :

- 62 voix favorables
- 0 voix défavorable
- 0 membre ne prend pas part au vote
- 0 abstention

DECIDE

Le Conseil d'Administration élit Hervé LUGA Vice-Président en charge des questions et ressources numériques de l'Université Fédérale Toulouse Midi-Pyrénées. Son mandat s'achève en même temps que celui du Président de l'UFTMiP, soit au 30 juin 2020.

Toulouse, le 30 novembre 2018
Le Président

Philippe RAIMBAULT

